

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Energiepolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Verwaltungsakt
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Flückiger, Bernadette
Freymond, Nicolas
Mach, André
Mosimann, Andrea

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Mach, André; Mosimann, Andrea 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energiepolitik, Verwaltungsakt, 1991 - 2018. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Netz und Vertrieb	13
Wasserkraft	13
Kernenergie	13
Umweltschutz	14
Klimapolitik	14

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
WTO	Welthandelsorganisation
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
BFE	Bundesamt für Energie
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
ESTI	Eidgenössisches Starkstrominspektorat
EU	Europäische Union
EnDK	Konferenz Kantonalen Energiedirektoren
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
SUVA	Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
WWF	World Wide Fund for Nature
WEKO	Wettbewerbskommission
SES	Schweizerische Energie-Stiftung
NAGRA	Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
OMC	Organisation mondiale du commerce
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OFEN	Office fédéral de l'énergie
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
ESTI	Inspection fédérale des installations à courant fort
UE	Union européenne
CDEn	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
DDC	Direction du développement et de la coopération
SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
WWF	World Wide Fund for Nature
COMCO	Commission de la concurrence
FSE	Fondation Suisse de l'Énergie
CEDRA	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energie

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.05.1992
ANDRÉ MACH

Le gouvernement a adopté le nouveau plan directeur 1992-1995 de la recherche énergétique de la Confédération; les dépenses publiques en faveur de la recherche et du développement dans ce domaine devraient passer de CHF 200 à 235 millions par année. Un effort particulier sera consacré à l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie. Le montant prévu à cet effet devrait atteindre CHF 50 millions pour l'année 1995 (contre 25 millions en 1989). Les crédits en faveur des énergies alternatives devraient augmenter substantiellement (de CHF 30 à 47 millions), alors que les moyens dévolus à l'énergie atomique seront stabilisés (environ 30 millions).¹

Energiepolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.03.1991
ANDRÉ MACH

Le gouvernement entend agir à trois niveaux: Confédération / cantons et communes / économie et particuliers. Sur le plan fédéral, le parlement avait adopté à la fin de l'année 1990 l'arrêté fédéral sur l'énergie qui constitue un texte avant-coureur de la loi sur l'énergie prévue pour 1995; d'autre part, la politique énergétique des cantons et des communes devra être renforcée de même que les initiatives et les investissements volontaires du secteur privé et des particuliers. Pour coordonner l'ensemble de ces actions, le Conseil fédéral a mis sur pied une structure organisationnelle complexe. Le programme dans son ensemble est placé sous l'égide du chef du DFTCE; celui-ci dirige le groupe d'accompagnement, composé de représentants des cantons, des communes, de l'économie privée et des associations écologistes qui se réunira une fois par année pour faire le point sur l'état d'avancement du programme. Le directeur du programme, subordonné au chef du DFTCE, doit assumer la coordination générale. En cours d'année, quatre groupes d'action ont été créés pour la réalisation de chaque objectif du programme dans les domaines des combustibles, des carburants, de l'électricité et des énergies renouvelables. Les projets et opérations spécifiques resteront cependant du ressort des participants; la responsabilité de chaque opération revient à celui qui en a pris l'initiative, alors que les organes créés serviront à contrôler les résultats. D'autre part, le DFTCE s'est engagé à produire chaque année un rapport sur l'évolution du programme; en septembre 1991, le premier rapport a été publié.²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.05.1991
ANDRÉ MACH

Parmi **les principales actions en cours, dans le cadre du programme «énergie 2000»**, on peut citer: au niveau de la Confédération, le plus grand poids donné à l'information et aux conseils en matière énergétique, à la traduction dans les faits d'un plan de formation et de perfectionnement professionnels, à l'intensification de la recherche énergétique, à la promotion des installations pilotes et des techniques énergétiques nouvelles (plan DIANE qui dispose d'un fonds de CHF 50 millions jusqu'en 1995), au soutien aux programmes d'impulsion RAVEL (utilisation rationnelle de l'électricité), PACER (énergies renouvelables) et PI BATIMENT (conservation et rénovation); au niveau des cantons, le renforcement de leur politique énergétique; dans nombre d'entre eux, la loi cantonale sur l'énergie a été modifiée ou est en voie de l'être en fonction du nouvel arrêté sur l'énergie. A l'échelon des communes, il faut signaler le projet «Energie dans la cité», placé sous le patronage du WWF et de la fondation suisse de l'énergie (FSE), qui réunit plusieurs municipalités (essentiellement en Suisse allemande), afin de les inciter, par un travail en commun et un échange d'informations, à mener des politiques énergétiques plus actives à un niveau décentralisé. Plusieurs expériences, devant servir d'exemples sont en cours à Zurich, Schaffhouse et Bergün (GR) notamment.³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.11.1991
ANDRÉ MACH

La **deuxième phase de la campagne de publicité «Bravo»**, lancée en octobre 1988, afin de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie dans l'économie **est arrivée à son terme**. Le bilan est peu satisfaisant; la partie de la campagne «Energie et temps libre/sport» a même dû être annulée, faute d'une entente entre le DFTCE et les associations sportives. Les autorités fédérales se sont montrées déçues du manque de motivation et d'engagement des associations privées. Cependant, à la fin de l'année 91 a débuté la troisième phase de la campagne, qui durera jusqu'en 1993; elle s'adresse tout particulièrement aux jeunes et sera axée sur le thème de l'énergie grise (Il s'agit de la somme d'énergie qu'il a fallu utiliser pour extraire la matière première, la transformer, créer un produit, le mettre sur le marché et enfin l'éliminer).⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.12.1991
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a annoncé qu'il allait libérer plus de CHF 900 millions jusqu'en 1995 pour la politique énergétique. 400 millions seront consacrés à des programmes exemplaires d'économie d'énergie, touchant les bâtiments fédéraux (300 millions) et les CFF (100 millions). Les quelques 500 millions restant serviront dans une large mesure à la mise en oeuvre de l'arrêté fédéral. Cependant, face aux difficultés financières de la Confédération, des mesures d'économie ont été prises; ainsi, en 1992, sur les 100 millions prévus pour le programme seuls 50 seront disponibles.⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.12.1994
LIONEL EPERON

Dans le cadre du programme Energie 2000, **l'Office fédéral de l'énergie a retenu la commune de Mendrisio (TI) pour y tester, dès le printemps prochain, des véhicules électriques légers (VEL)**. L'expérience de ce mode de transport peu polluant avait également été envisagée dans les communes de Langenthal (BE), Monthey (VS), Morges (VD) et Wil (SG).⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.06.1995
LIONEL EPERON

Rattaché au programme Energie 2000, **le projet VEL**, pour lequel la commune de Mendrisio (TI) avait été retenue en 1994, **a été lancé au mois de juin par le conseiller fédéral Adolf Ogi**. Grâce à cette expérience, la plus vaste du genre en Europe, le gouvernement espère que d'ici à l'an 2010, 200'000 véhicules électriques légers au moins circuleront dans l'ensemble du pays.⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 12.09.1995
LIONEL EPERON

Lancé à la suite de l'adoption par le peuple et les cantons de l'article constitutionnel sur l'énergie et de l'initiative populaire instaurant un moratoire nucléaire de dix ans, le programme Energie 2000 est arrivé cette année à mi-parcours. Cet événement symbolique a été marqué par l'organisation d'une semaine d'actions intitulée «Pleins feux sur Energie 2000». Celle-ci a débuté par la tenue d'un symposium national au cours duquel le chef du DFTCE a présenté le bilan intermédiaire du programme. A cette occasion, Adolf Ogi a jugé de façon globalement positive les résultats obtenus depuis cinq ans dans le domaine des économies d'énergie. Mettant en exergue le fait que la consommation d'énergie fossile (-0,4%) et d'électricité (+0,7%) s'est pratiquement stabilisée depuis 1990, il n'en n'a pas moins rappelé la nécessité de poursuivre et de compléter les activités déjà déployées pour que les différents objectifs d'Energie 2000 puissent être atteints. Un programme Energie 2000+ devrait en outre prendre le relais des mesures actuelles.

Le cinquième rapport annuel consacré à Energie 2000 contient à la fois **un survol général des principaux aspects du programme depuis son initialisation** et une présentation des évolutions rencontrées durant l'année sous revue. Il rappelle tout d'abord que les conditions générales de mise en oeuvre (baisse des prix de l'énergie, pressions à la déréglementation, restrictions infligées aux budgets publics, augmentation de la population) n'ont pas été favorables à une utilisation rationnelle de l'énergie ainsi qu'au recours aux agents renouvelables. Hormis ces difficultés, le rapport traite des différents résultats obtenus durant ces cinq premières années: au chapitre de l'adoption des dispositions juridiques, il est mentionné que 24 cantons ont renforcé leur législation sur l'énergie. Avec l'adoption de valeurs-cibles de consommation pour les principaux appareils ménagers, de bureau et de loisirs, la Confédération a, pour sa part, épuisé ses attributions découlant de l'arrêté sur l'énergie – exception faite du domaine des véhicules à moteur pour lesquels une ordonnance sur la réduction de la consommation de carburant était alors néanmoins en préparation. Les bases juridiques actuelles étant jugées insuffisantes à la réalisation des objectifs d'Energie 2000, les responsables du programme ont dès lors souhaité que les lois sur l'énergie et sur la réduction du CO2 soient adoptées dans un proche avenir.

Au titre des actions volontaires entreprises, le rapport précise que plus de 80 organismes fédéraux, cantonaux, communaux, économiques ou privés ont apporté leur soutien au programme et ont, à ce titre, fourni des contributions de valeur. Il a néanmoins été estimé que des efforts et des moyens nettement accrus de la part de tous les participants sont nécessaires à la réalisation des objectifs fixés et à la garantie d'un approvisionnement énergétique du pays sûr, économique et peu polluant. Quant aux entretiens conciliatoires, le document souligne que la première moitié d'Energie 2000 a vu se rasséréner le débat sur la politique énergétique suisse par rapport aux années antérieures à 1990, sauf en ce qui concerne le domaine nucléaire. Le dialogue au sein du groupe «Déchets radioactifs» est en effet suspendu depuis trois ans. En revanche, le groupe «Forces hydrauliques» a mis fin à ses travaux avec succès, les parties étant tombées d'accord sur le potentiel supplémentaire réalisable d'ici à l'an 2000 par la transformation des installations existantes - soit 570 GWh - ainsi que sur la nécessité de simplifier les procédures d'autorisation dans ce secteur. Outre ces considérations générales, le rapport fournit quelques résultats chiffrés sur le degré de réalisation des objectifs: en matière d'énergies renouvelables, les objectifs d'Energie 2000 étaient atteints à hauteur de 34% pour la production de chaleur et de 43% pour la production d'électricité à la fin de 1994; en ce qui concerne la production d'électricité hydraulique, le taux de réalisation des objectifs a été évalué à 59% au 1er janvier 1995; la capacité des centrales nucléaires a, quant à elle, augmenté de 3,4% depuis 1990, soit un degré de réalisation des objectifs de 34%. Les résultats relatifs à la stabilisation de la consommation d'énergie restent, pour leur part, plus incertains. Les analyses effectuées confirment que l'évolution dans ce domaine est la résultante de nombreux facteurs (croissance économique, prix des agents énergétiques, conditions météorologiques, etc.) qui se combinent différemment selon les secteurs. C'est la raison pour laquelle le rapport concède qu'il n'est guère possible d'évaluer l'impact du programme Energie 2000 sur le bilan énergétique suisse. Il semble néanmoins avoir contribué à l'utilisation plus rationnelle de l'énergie qui se dessine depuis cinq ans. Sur le plan des perspectives énergétiques suisses jusqu'en 2030, les responsables du programme ont clairement déclaré que ni la politique actuelle, ni celle qui pourrait découler de l'adoption d'une loi sur l'énergie et d'une taxe sur le CO₂ ne permettra de stabiliser la demande d'électricité ou de réduire sensiblement les rejets de gaz carbonique à long terme. Ils se sont dès lors prononcés en faveur d'efforts supplémentaires substantiels.

A l'issue de la présentation du bilan intermédiaire d'Energie 2000, plusieurs participants au symposium national ont émis certaines réserves, voire critiques à l'encontre d'Energie 2000. Le WWF et certains parlementaires fédéraux ont estimé que les économies réalisées étaient avant tout dues à la baisse de la consommation liée à la récession. L'organisation écologiste a, par ailleurs, déploré les retards rencontrés dans la mise en oeuvre du programme et s'est dès lors prononcée pour une présentation rapide de la loi sur l'énergie devant le parlement. Le Forum suisse de l'énergie - proche des producteurs d'électricité - a reconnu, quant à lui, les mérites d'Energie 2000. Il a toutefois regretté que, malgré la pénurie d'électricité qui se dessine à l'horizon de 2010, le débat relatif à l'énergie nucléaire demeure si passionnel.⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 23.04.1996
LIONEL EPERON

Dans son rapport sur le programme de la législature 1995-1999, **le Conseil fédéral a établi plusieurs idées-force destinées à guider son action en matière de politique énergétique** durant les quatre années à venir. A ce titre, le gouvernement a fixé un objectif général qui reprend tout d'abord les buts définis dans le mandat constitutionnel adopté par le souverain en 1990, à savoir l'encouragement d'une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables indigènes. Parallèlement, le Conseil fédéral entend prendre des décisions concernant l'approvisionnement futur du pays en électricité et la libéralisation du marché de l'énergie. Ces déclarations d'intention se sont concrétisées cette année déjà par la transmission aux Chambres d'un projet de loi sur l'énergie destiné à remplacer l'arrêté fédéral de 1990 qui cessera de déployer ses effets à la fin de l'année 1998, d'une part, et par l'élaboration d'un projet de loi sur la réduction des émissions de CO₂ prenant acte de la réorientation opérée en la matière en 1995, d'autre part. Viendront s'ajouter à ces deux dispositifs légaux l'établissement d'un nouveau programme relatif à la politique énergétique helvétique qui puisse prendre le relais du programme Energie 2000 une fois celui-ci arrivé à échéance ainsi que la poursuite de la révision de la loi sur l'énergie atomique.⁹

Outre le fait que le **6e rapport annuel relatif au programme Energie 2000** présente, à l'instar des rapports précédents, un survol des principales activités déployées entre juillet 1995 et juin 1996, il consacre également une part importante au contrôle du programme qui a été effectué durant l'année sous revue. Sur la base des résultats du controlling et des évaluations faites jusqu'alors, les responsables d'Energie 2000 sont arrivés à la conclusion que les objectifs, les axes principaux autour desquels s'articule le programme – à savoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le soutien aux énergies renouvelables – ainsi que le caractère partenarial, fédéraliste et économique d'Energie 2000 étaient justifiés. Des premiers résultats positifs liés aux mesures légales et volontaires développées depuis 1990 ont d'ailleurs pu être prouvés sur le plan des économies totales d'énergie (1.9% d'économies en 1995 par rapport à 1990), sur le plan des émissions de CO₂ (réduction des émissions de gaz carbonique de 0.8 à 1.2 millions de tonnes) ainsi que sur celui de l'emploi (création de quelque 2'300 places de travail en l'espace de six ans). Malgré ces résultats encourageants, les responsables du programme ont néanmoins reconnu que des adaptations aux conditions-cadres qui se sont considérablement modifiées depuis 1990 tant d'un point de vue économique que politique, de même que des bases légales plus efficaces, un engagement plus intense en faveur des mesures volontaires ainsi qu'un dialogue approfondi étaient nécessaires au renforcement de la politique énergétique à court, moyen et long termes et devraient être réalisés de façon importante durant la 2e mi-temps d'Energie 2000.

Concernant les conditions-cadre dans lesquelles s'inscrit le programme, le rapport stipule que celles-ci – caractérisées par une surcapacité énergétique, des prix réels de l'énergie inférieurs à ceux ayant cours en 1973 ainsi que par une faible conjoncture – ne sont toujours pas favorables aux investissements et aux innovations pouvant conduire à une utilisation rationnelle de l'énergie et à un recours accru aux agents renouvelables. L'énergie étant disponible en quantité et à bon prix, la classe politique et la population ne se préoccupent plus guère d'économies d'énergies. C'est pourquoi les responsables d'Energie 2000 se sont fixé comme objectif de renforcer l'information relative aux avantages induits par une utilisation économe des différents agents énergétiques.

Sur le plan des bases légales, il a été relevé que la Confédération a désormais épuisé l'ensemble des attributions qui lui incombaient en vertu de l'arrêté fédéral sur l'énergie. Soumises à évaluation, les principales mesures adoptées dans le cadre de cet arrêté ont fourni des effets positifs spécialement en ce qui concerne les appareils domestiques et de bureau ainsi que l'informatique de loisirs pour lesquels des valeurs-cibles de consommation ont été établies. Le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude ainsi que l'autorisation pour les chauffages électriques ont également conduit à des résultats satisfaisants. Compte tenu du fait que ni l'approvisionnement sûr en énergie, ni les objectifs à long terme d'Energie 2000 ne pourront être assurés sur la base des conditions-cadre légales actuelles, les responsables du programme ont une fois encore plaidé en faveur de l'introduction des lois sur l'énergie et sur la réduction des émissions de CO₂. Ils ont parallèlement appelé les cantons à améliorer la mise en oeuvre de leur politique énergétique respective dont certaines contiennent encore de trop grandes lacunes.

Au titre des mesures volontaires, le rapport souligne que de nombreux projets importants ont été réalisés, quand bien même l'effet de masse se fait encore attendre en raison notamment de l'engagement mitigé de beaucoup de participants au programme. Si dans le domaine propre de la Confédération les objectifs du programme pour l'an 2000 ont déjà ou seront prochainement atteints, des lacunes ont en revanche été observées à l'échelon cantonal; celles-ci devraient pouvoir être comblées grâce au programme des cantons pour la 2e mi-temps d'Energie 2000, adopté en avril par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie. Par ailleurs, toute une série de bons produits sont désormais mis à disposition par les huit secteurs d'Energie 2000. Un effet positif à large échelle des mesures volontaires n'ayant toutefois pu encore être prouvé, les organisations participantes ont été appelées à renforcer leur engagement.

En matière de dialogue entre les différents acteurs impliqués dans le programme, il a en outre été stipulé que si celui-ci avait pu être approfondi, il était néanmoins nécessaire de le recentrer dès l'automne 1996 et de l'axer – conformément à ce qui avait été annoncé par le nouveau chef du DFTCE devant le Forum suisse de l'énergie – sur le thème de l'approvisionnement énergétique à long terme et sur celui des buts de la politique énergétique après l'an 2000.¹⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 18.12.1996
LIONEL EPERON

La Direction pour le développement et la coopération (DDC) a dressé **un premier bilan positif du projet Swisrus** destiné à améliorer la sécurité des installations nucléaires en Russie. Lancée en novembre 1994, cette expérience est arrivée au terme de sa première phase durant laquelle une vingtaine de techniciens russes ont été conseillés par la Division pour la sécurité des installations nucléaires à Würenlingen (AG) (Signalons en outre que les autorités fédérales ont d'ores et déjà débloqué les CHF 800'000 nécessaires à la répétition de ce projet en Slovaquie).¹¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.09.1997
LIONEL EPERON

D'une teneur largement similaire à celle des bilans annuels précédents, **le 7e rapport consacré à la mise en oeuvre d'Energie 2000** a une fois encore appelé les organisations qui participent à ce programme à renforcer leur engagement afin que l'effet de masse des différentes mesures qui commence à être perceptible s'affirme davantage durant les trois prochaines années. Sur le plan des bases légales, l'OFEN a en outre plaidé pour un renforcement des conditions-cadre étatiques via l'adoption des lois sur l'énergie, sur la réduction des émissions de CO2 et sur l'ouverture du marché suisse de l'électricité alors en préparation. Au chapitre des objectifs et résultats, le rapport déclare que les buts fixés pour la fin du siècle en matière de consommation d'énergie, d'émissions de CO2 et d'énergies renouvelables devraient être plus ou moins atteints grâce à l'effet couplé d'Energie 2000 et de la faible conjoncture économique. En ce qui concerne plus spécifiquement la période sous revue, l'OFEN a pu mettre à l'actif du programme une économie d'énergie de 2.4% en 1996 et une diminution des émissions de dioxyde de carbone comprise entre 1.2 et 1.7 million de tonnes. En matière d'énergies renouvelables, il a par ailleurs été établi que les objectifs d'Energie 2000 étaient réalisés à hauteur de 46% pour la production de chaleur et de 64% pour la production d'électricité. Concernant la production d'électricité hydraulique, le degré de réalisation des objectifs a été évalué à 72%, contre 51% pour ce qui est de l'accroissement de la capacité des centrales nucléaires.¹²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 30.10.1998
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral, dans sa séance extraordinaire d'octobre, a pris diverses options relatives à la future politique énergétique fédérale. **Le gouvernement s'est déclaré pour la première fois ouvertement favorable à l'introduction d'une taxe énergétique incitative** et à l'élaboration d'une réforme fiscale écologique. Il s'est ainsi rapproché de la solution concoctée par la Ceate du Conseil des Etats, précisant sa stratégie à propos de la réforme fiscale écologique. Le gouvernement a estimé, à l'instar du Conseil des Etats, que l'introduction d'une taxe sur l'énergie nécessitait la mise en place d'une base constitutionnelle. La réforme fiscale écologique devrait se faire, selon l'exécutif, en deux étapes. La première étape consisterait à introduire une taxe d'incitation ancrée dans un article constitutionnel, dès 2001 ou 2002. L'idée est d'imposer davantage les énergies non renouvelables, de favoriser les énergies renouvelables et de soutenir les centrales hydroélectriques. La deuxième étape du processus devrait remplacer cette taxe d'incitation par un véritable impôt écologique et fiscalement neutre. Il serait introduit à la fin de l'échéance du régime financier actuel (fin 2006) et devrait poursuivre un double but: améliorer l'environnement et favoriser l'emploi. Il devrait frapper les mêmes agents énergétiques que la taxe d'incitation. Mais plus élevé, il permettrait d'abaisser les charges salariales et de renforcer ainsi la compétitivité économique de la Suisse. Une estimation provisoire permet de table sur des recettes se situant entre CHF 2 et 3 milliards par an, de quoi alléger les cotisations sociales de 1% (à parts égales pour les employés et les employeurs). Le gouvernement a formé un groupe de travail qui devra plancher sur plusieurs questions: l'indemnisation des INA, l'exemption de la taxe pour l'énergie hydraulique qui pourrait représenter une distorsion de concurrence et donc une violation aux accords de l'OMC, et enfin l'éventuelle suppression de la redevance hydraulique payée par les producteurs aux communes qui possèdent des barrages. La stratégie ainsi présentée par le Conseil fédéral a fait office de réponse aux différentes propositions étudiées par le parlement. Les cantons de montagne ont d'ailleurs réagi vivement à l'idée de supprimer les redevances hydrauliques qui représentent pour eux des recettes très importantes. Le CN a supporté la démarche du CF en transmettant un postulat Rechsteiner (ps, BS) l'invitant à examiner comment la Suisse pourrait introduire une taxe énergétique et contribuer à l'encouragement des énergies renouvelables tout en respectant les dispositions de l'OMC. Il lui a demandé en outre d'examiner la prise en compte des effets externes de la production et de la consommation d'énergie, de déterminer comment les règles de certification pourraient contribuer en Suisse et ailleurs à promouvoir les énergies renouvelables et à encourager le commerce international.¹³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.03.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a ensuite donné son avis officiel sur l'ensemble du projet énergétique de la Ceate. Concernant la disposition constitutionnelle, le gouvernement souhaiterait pouvoir allouer une partie des recettes au financement des assurances sociales, au lieu de réduire uniquement les charges salariales. L'exécutif s'est déclaré favorable à l'initiative parlementaire de la Ceate (ATE) (lv.pa. 99.401), mais il s'est montré réticent à une indemnisation générale des INA. Une indemnisation dans des cas spécifiques aurait sa préférence, permettant une aide transitoire ponctuelle à l'énergie hydraulique, condition politique à l'ouverture du marché de l'électricité.¹⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.06.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a posé les premiers jalons du programme subséquent d'Énergie 2000. L'exécutif a souhaité la mise en place d'objectifs chiffrés, l'encouragement de mesures volontaires s'inscrivant dans une logique économique et finalement le maintien de la formule partenariale et fédéraliste d'Énergie 2000. Les mesures volontaires seront renforcées par l'instauration d'agences, par les conventions passées avec des gros consommateurs, selon la loi sur le CO₂, et par des incitations financières pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux agents renouvelables, conformément à l'ATE. La consultation du programme auprès des cantons et des principales organisations intéressées a été dans l'ensemble positive. Seules certaines organisations économiques l'ont rejeté, alors que les écologistes ont préconisé une action plus ambitieuse, soutenus par les branches de l'énergie solaire, du bois et des installations du bâtiment.¹⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.07.2000
PHILIPPE BERCLAZ

La votation du 23 septembre 1990 avait introduit dans la Constitution Fédérale l'article sur l'énergie. Le programme Énergie 2000, qui en avait accouché, touchait à sa fin et devait faire la place au programme subséquent: SuisseEnergie. Dans son communiqué de presse de juillet, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) estimait qu'**Énergie 2000**, malgré des moyens prévus réduits (CHF 50 au lieu de 170 millions par année), **avait atteint en partie ses objectifs à l'exception de la réduction du CO₂**. Parmi les objectifs réalisés, l'OFEN constatait une augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et des économies de 4,7% liées aux mesures incitatives du programme. Mais les gains de rendement énergétique et les économies réalisées n'ont pas compensé les besoins créés par la forte et constante augmentation du parc de véhicules à moteur, par le nombre de logements et par celui des appareils électriques.

Les contours du programme SuisseEnergie, successeur d'Énergie 2000, n'avaient pas pu être finalisés car le contenu et les structures dépendaient de la votation populaire du 24 septembre sur les redevances promotionnelle et incitative; le résultat devait dicter les ambitions. Ce vote s'étant relevé négatif, les objectifs qui avaient été formulés dans le programme ont été mis en berne et c'est le statu quo qui primait. En vertu de la loi, les activités promotionnelles demeuraient de la même ampleur que ce qui avait été fait jusqu'à présent. Si la redevance avait été acceptée, le budget aurait pu être gonflé à CHF 450 millions en lieu et place des 50 millions par an prélevés sur le budget fédéral.¹⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.09.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Prenant acte du refus populaire de soutien à sa politique énergétique, Moritz Leuenberger s'est déclaré pour une ouverture rapide du marché de l'électricité, mais sans compensations pour les investissements non amortissables. Quant à la **réforme fiscale écologique**, malgré le rejet peu massif (55.4%), Kaspar Villiger et Pascal Couchepin se sont mis d'accord avec Moritz Leuenberger pour la retirer de l'agenda afin de plancher sur son lancement. Le rejet des taxes énergétiques a aussi eu pour conséquence un plafonnement du budget du programme SuisseEnergie à 50 millions et une limitation de ses effets stricto sensu. Malgré le désaveu populaire, la question des taxes n'est pas terminée car deux nouvelles taxes écologiques vont faire parler d'elles dans un avenir proche: la première est la taxe CO₂, qui a été adoptée en mai, et dont la gauche et les écologistes ont commencé à faire pression pour que celle-ci soit mise en vigueur dès 2004. La seconde est liée à l'initiative populaire "Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail", déposée en 1996.¹⁷

L'accident de télécabine de Riederalp (VS), en décembre 1996, qui avait coûté la vie à une personne et reconnu un fonctionnaire fédéral coupable d'homicide par négligence, a servi d'élément déclencheur au projet du Conseil fédéral de créer une agence nationale de sécurité. En effet, les autorités, qui devraient d'après la loi procéder à des contrôles intensifs, ne parviennent qu'en partie à s'acquitter des tâches qui leur incombent, dans la vérification des installations, véhicules et appareils, aux différents stades du projet, au terme de l'homologation ou durant l'exploitation, alors que leur nombre et leur complexité ne font que croître. En outre, le genre et l'intensité des contrôles ne sont pas suffisamment déterminés en fonction des risques et varient d'un office à l'autre du DETEC. Il s'avère ainsi nécessaire de traiter les mêmes risques de la même manière. Les producteurs, les exploitants et les experts mandatés par l'Etat assument la responsabilité de tâches de sécurité qui, aux termes de la loi, sont du ressort de la Confédération. Partagées et dispersées, les responsabilités sont de ce fait diluées et il est par conséquent de plus en plus difficile de délimiter les responsabilités en cas de sinistres. Afin de satisfaire à l'exigence d'une séparation claire des tâches de sécurité et des autres tâches incombant à l'Etat et afin également d'adapter les normes helvétiques à la pratique, le Conseil fédéral a jugé nécessaire de **réorganiser tout le secteur de la sécurité technique**.

Mis en consultation en automne, l'avant projet pour une nouvelle loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique poursuit deux objectifs principaux. Premièrement, la Confédération doit disposer d'un instrument permettant de garantir à l'avenir la sécurité. Toutes les tâches incombant à l'Etat et assumées pour l'heure par les offices fédéraux, les inspections qui leur sont rattachées ou les cantons, seront regroupées dans un centre d'excellence qui prendra la forme d'une Agence suisse de la sécurité technique. L'agence de sécurité technique sera gérée par un conseil, dont les membres seront des experts de la sécurité technique nommés par le Conseil fédéral. L'agence devra en principe couvrir ses coûts. Elle prélèvera des redevances, des émoluments de surveillance et touchera des compensations pour ses tâches d'intérêts publics. Deuxièmement, il s'agit de ramener à l'essentiel les tâches de l'Etat: législation, surveillance par le contrôle du marché et les sondages, harmonisation des exigences de sécurité pour les installations, véhicules et appareils ou parties d'appareil (composants) relevant de la compétence du DETEC, contrôle direct de l'Etat pour certaines grandes installations (énergie nucléaire, barrages et conduites de grande envergure). La responsabilité des exploitants sera renforcée et définie de manière très précise. Le modèle prévoit trois niveaux de sécurité qui nécessitent des contrôles d'intensité variable, en fonction du risque encouru lors de la construction et de l'exploitation. Le premier groupe d'installations, de véhicules et d'appareils est celui à risque potentiel faible, il regroupe notamment les véhicules, la fabrication de matériaux à basse tension et la construction de véhicules à moteur. La responsabilité des contrôles nécessaires en incombera au producteur et à l'exploitant. Ils doivent établir une déclaration de conformité à l'intention de l'autorité d'agrément, certifiant par là que leurs installations, leurs véhicules, leurs appareils ou leurs composants ont été construits ou utilisés conformément aux prescriptions légales et à l'état de la technique. Le deuxième groupe concerne les risques moyens, comme par exemple les exploitations d'installations à basse tension et certains transports par câbles. Le contrôle de conformité aux prescriptions techniques de sécurité devrait incomber à un organisme indépendant, public ou privé. Le troisième groupe est celui des risques potentiels élevés, refermant par exemple les centrales nucléaires ou les conduites à grande envergure. L'Etat continuera à en assumer directement la surveillance et leur conformité aux prescriptions, à la construction et à l'exploitation.¹⁸

Le nouveau programme de politique énergétique et successeur d'Energie 2000, **SuisseEnergie, a été lancé au début de l'année**. Il bénéficie du soutien de la Confédération, des cantons, des communes, de l'économie et des organisations écologistes. Suite au refus des taxes énergétiques, le budget alloué par la Confédération, soit 55 millions de francs par an, est demeuré le même que pour Energie 2000. A ce sujet, le Conseil fédéral a proposé au parlement de rejeter la motion d'Yves Christen (prd, VD) (mo. 00.3735), qui demandait que le montant soit porté à 100 millions de plus par an pour promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources. Le radical vaudois a motivé sa démarche du fait que l'énergie solaire demeurait en panne en raison du rejet des taxes énergétiques, mais aussi du froid engendré par le volte-face américain face aux engagements de Kyoto. L'objectif de SuisseEnergie est de populariser les techniques ayant un bon rendement énergétique et le recours aux énergies renouvelables. A la fin de l'année, le groupe stratégique de SuisseEnergie de la Confédération, des cantons, de l'économie et des

organisations environnementales a défini pour 2002 quatre domaines-clés dans lesquels il entendait encourager les énergies renouvelables et améliorer le rendement énergétique. L'Agence de l'énergie pour l'économie (AenEC) aura pour mission d'élaborer des conventions d'objectifs en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ à l'intention des principales branches de l'industrie, des services et de l'artisanat, conformément à la loi sur le CO₂. Pour leur part, les cantons seront chargés de créer une agence du bâtiment qui se verra confier un mandat de prestation de la part de la Confédération. Celui-ci visera avant tout à assurer l'application la plus large du standard MINERGIE – ou tout standard équivalent – dans toute la Suisse lors de rénovations et de nouvelles constructions tant pour les bâtiments publics que privés. Les priorités seront donc celle de la réduction de la consommation d'énergie et celle d'une couverture des besoins d'énergie la plus large possible au moyen d'agents renouvelables. La Confédération (le DETEC) usera de ses compétences pour réaliser les objectifs de SuisseEnergie en matière de trafic. Son action, en accord avec les branches économiques concernées, visera à introduire une déclaration de marchandises conforme aux directives de l'UE et à conclure des conventions d'objectifs sur la diminution de la consommation spécifique d'énergie des automobiles et des appareils électriques. Si les objectifs fixés dans les conventions n'étaient pas atteints, la Confédération se devrait alors d'édicter des prescriptions relatives à la consommation.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.05.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Comme la loi sur l'énergie l'y autorise, l'OFEN a confié des mandats de prestations à des organisations privées. Ainsi, deux **contrats cadres** ont été signés avec l'Agence de l'énergie pour les appareils électriques (eae) [L'eae a été créée au printemps 2000 sous l'impulsion de milieux économiques. Quatre associations de branche et de défense des consommateurs en font partie : FEA (Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques), SWICO (Association économique suisse de la bureautique, de l'informatique, de la télématique et de l'organisation), ASE (Association suisse des électriciens) et le Forum des consommateurs] et l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) [Le S.A.F.E. défend les intérêts des consommateurs à sensibilité écologique. Vis-à-vis l'OFEN, elle apparaît comme la représentante du WWF Suisse, de la Fondation suisse de l'énergie (FSE), de la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE) et de Greenpeace Suisse pour les questions concernant les appareils électriques]. Ceux-ci veulent donner un coup de pouce aux appareils électriques à bon rendement énergétique par l'entremise de la promotion de leurs modèles et une utilisation parcimonieuse des appareils. Objectif minimum : **contrebalancer l'augmentation de la consommation due à l'accroissement des ventes des appareils électroménagers** qui englobent environ 60% du courant consommé en Suisse. SuisseEnergie s'est fixé pour objectif de limiter l'augmentation de la consommation d'électricité à 5% sur la période 2000-2010. En vertu du contrat, les associations affiliées à l'eae s'engagent à contribuer activement à la réduction de la consommation d'énergie en Suisse en prenant des mesures volontaires touchant à la commercialisation et à l'usage des appareils électroménagers. Une mesure envisagée consiste à établir une base de données publique, qui, en rendant le marché plus transparent, permettrait aux consommateurs de prendre connaissance des caractéristiques énergétiques de chaque modèle disponible dans le commerce. Comme pour l'eae, le contrat cadre conclu avec la S.A.F.E. porte jusqu'en 2006. Cette agence est chargée avant tout de **modifier le comportement d'achat des consommateurs et d'élaborer des incitations afin d'étoffer la gamme d'appareils peu gourmands en énergie disponibles sur le marché**. Ce projet comprend notamment la surveillance du marché, le benchmarking et l'information.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.07.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Lors de la procédure de consultation, une majorité d'échos négatifs ont été adressés au projet d'Agence nationale de la sécurité. Ce dernier était jugé comme superflu, trop compliqué et trop centralisé. Dans le contexte de la polémique de l'accident d'Überlingen (D), le DETEC a relancé l'idée d'une instance centrale pour le contrôle technique de la sécurité des installations techniques, mais sous une **version allégée**. Selon le projet en préparation, l'agence ne devrait superviser que les domaines déjà de la responsabilité de la Confédération. De plus, ceux-ci ne devraient pas tous passer intégralement sous la férule de l'instance à créer. En ce qui concerne la sécurité aérienne, le projet prévoit de confier la responsabilité du contrôle des avions aux fabricants, ainsi qu'à une instance indépendante. Et la Division principale de la sécurité des installations nucléaires quitterait l'Office de l'énergie pour être subordonnée à la nouvelle agence. Quant à la centralisation du contrôle des véhicules, elle serait

abandonnée.²¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 30.10.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Le groupe stratégique de SuisseEnergie, dans lequel sont représentés la Confédération, les cantons, l'économie et les organisations écologistes, a tiré un premier bilan du programme et a défini les lignes directrices pour la suite. La première constatation concerne les émissions de CO₂; à moins d'un renforcement drastique des mesures librement consenties, des incitations ainsi que des directives légales, une taxe sur le CO₂ apparaît inévitable pour que la Suisse atteigne ses objectifs énergétiques et environnementaux. (Concernant l'implication de SuisseEnergie pour la réduction de CO₂, voir également ici). En 2001, la consommation globale d'énergie a augmenté de 2%, le parc automobile s'est une fois de plus accru et la consommation de mazout a enregistré une hausse de 5%. Pourtant, le programme SuisseEnergie a permis de nouveaux progrès dans la même période. Les économies réalisées au niveau de la consommation d'énergie ont atteint 5,2% en 2001 (contre 4,6% lors du dernier exercice d'Energie 2000). **SuisseEnergie a donc bien pris le relais d'Energie 2000.** Le groupe stratégique a jeté les bases des travaux à venir, à savoir le renforcement et l'extension des volets du programme. Il s'agira de soutenir activement la stratégie des cantons dans le secteur du bâtiment, ainsi que les conventions dans le secteur de la mobilité (avec Auto-suisse), avec l'économie (AEnEc) comme avec les branches des énergies renouvelables (AEE). En outre, des incitations supplémentaires s'imposent pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et dans les transports. Enfin, il faudra intensifier la mise en application des résultats de la recherche. La priorité pour 2003 concernera la mobilité – en particulier l'étiquetteEnergie destinée aux automobilistes – et, pour 2004, ce sera le tour du secteur du bâtiment, où les cantons s'engageront aux côtés de SuisseEnergie.²²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.11.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Selon une enquête de l'Alliance énergie consommation, l'**étiquetteEnergie**, introduite en 2002 et obligatoire dès 2003, peinait à s'imposer. Seule la moitié des appareils électroménagers et des lampes étaient correctement étiquetés.²³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 23.09.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Toujours dans le cadre du black-out italien, l'Inspection fédérale des installations à courant fort (IFICF) a vérifié un millier de portées (longueurs de conducteur entre deux mâts). Dans son rapport d'enquête, elle constate que la distance au sol respecte partout les prescriptions légales minimales. Aucun cas de distance trop courte entre le conducteur et le sol n'a été observé. Au cours des douze mois écoulés depuis la panne, les exploitants du réseau suisse de transport du courant ont mis en œuvre une partie des recommandations issues des enquêtes. Des capacités supplémentaires ont par exemple été créées avec le système de surveillance PSGuard pour l'échange d'informations en temps réel entre la Suisse et l'Italie. De même, le personnel d'exploitation a été formé en conséquence, les effectifs ont été augmentés, et des installations de mesures et de protection supplémentaires ont été mises en place. Répondant à une demande de l'UE, les sept plus grands distributeurs d'électricité en Suisse ont annoncé la création de la **société nationale autonome de gestion du transport de l'électricité Swissgrid** au 1er janvier 2005. Celle-ci doit permettre de sécuriser le transport international de courant. Saisi du dossier, la Comco a bloqué le processus en décembre, afin de mener une enquête sur la concurrence. La Commission a conclu qu'une telle concentration de distributeurs pourrait « créer ou renforcer une position dominante sur le marché du transport de courant à haute tension dans certaines régions ». Le nord-ouest de la Suisse, Zurich, la Suisse orientale, ainsi que la région du lac de Zoug et du Gothard, sont concernés. La Comco jugeait que les petits distributeurs d'électricité pourraient être empêchés de choisir librement leur fournisseur. De plus, réunies au sein de Swissgrid, il y avait risqué que les sociétés s'entendent sur les prix de distribution du courant.²⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 04.03.2005
PHILIPPE BERCLAZ

La Commission de la concurrence (Comco) a accepté la **création de la société** pour l'exploitation du réseau électrique **Swissgrid**. Son examen a montré que ce projet crée une position dominante sur le marché du transport d'électricité dans les régions du nord-est suisse, de Zurich-Walensee-Coire/Ems et du Gothard. La Comco a néanmoins autorisé cette concentration de distributeurs, car la nouvelle entreprise facilite le transit d'électricité sur le niveau haute tension. Afin de garantir l'amélioration des conditions de concurrence, la Comco a imposé cinq charges: 1) Swissgrid a l'obligation

de garantir un accès libre et non discriminatoire des tiers à son réseau. 2) Swissgrid a l'obligation de publier ses tarifs et ses conditions d'utilisation de son réseau. 3) Swissgrid et les sociétés y participant doivent établir une comptabilité analytique pour leurs réseaux à haute tension. 4) Swissgrid n'est autorisée ni à produire commercialement, vendre ou négocier de l'électricité, ni à détenir des participations dans de telles entreprises. 5) Les membres du conseil d'administration et de la direction de Swissgrid ne doivent pas être membres d'un organe d'une autre entreprise électrique. Les sept grossistes en électricité, organisés sous le nom de Swisselectric et à la base de Swissgrid, ont pris connaissance des remarques de la Comco. Un point de litige demeurerait et il portait sur l'impossibilité pour les dirigeants des entreprises grossistes en électricité de siéger au conseil d'administration de Swissgrid. Swisselectric a également demandé un délai de 18 à 24 mois pour assurer l'obligation d'accès libre et non discriminatoire au réseau d'une longueur de 6500 kilomètres. Le dossier a été transmis à une commission de recours.²⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.02.2006
ANDREA MOSIMANN

Die Wettbewerbskommissionen der Schweiz und der EU gaben grünes Licht für die **Fusion zwischen den Energiekonzernen EOS und Atel**. Die neue Gesellschaft wird in der Schweiz über eine sehr starke Stellung verfügen, auf dem europäischen Markt ist sie mit einem Umsatz vom 8,3 Mia Fr. die Nummer 15.²⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.12.2006
ANDREA MOSIMANN

Im Dezember nahm die **Schweizer Netzgesellschaft „Swissgrid“** ihren Betrieb auf. Sie trägt die Verantwortung für das gesamte Schweizer Höchstspannungsnetz und ist Ansprechpartner für ausländische Netzbetreiber. Dem Verwaltungsrat gehören Vertreter der Netzeigentümer (EOS, Atel, BKW, CKW, EGL, NOKI und EWZ) sowie zwei Repräsentanten der Kantone an. Die „Swissgrid“ wurde 2004 geschaffen und der Start war ursprünglich für 2005 vorgesehen. Er wurde aber durch einen Streit um die Frage verzögert, ob die Direktions- und Verwaltungsratsmitglieder der Netzgesellschaft gleichzeitig ein Mandat in einem Elektrizitätsunternehmen ausüben dürfen. Nachdem das Bundesgericht einer Beschwerde der Wettbewerbskommission keine aufschiebende Wirkung erteilt hatte, konnte die Netzgesellschaft ihre Tätigkeit aufnehmen.²⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.06.2007
NICOLAS FREYMOND

Au mois de juin de l'année sous revue, une première série de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique a été présentée dans le cadre de la **deuxième étape du programme SuisseEnergie**. Se donnant pour objectif de réduire de 20% la consommation d'agents fossiles et de contenir la croissance de la consommation électrique à un taux maximal de 5% d'ici 2020 par rapport à 2000, les auteurs proposent d'édicter des normes contraignantes en matière de construction et assainissement de bâtiments, d'appareils domestiques et de moteurs, et d'instaurer un système de bonus/malus pour les voitures privées. Ils préconisent également la création par la Confédération et les cantons d'un programme d'encouragement en faveur de l'assainissement des bâtiments dont le financement à hauteur de 150 à 200 millions de francs/an proviendrait de la taxe sur le CO₂. Outre la disparition, d'ici à 2012, des lampes à incandescence, ils plaident pour une harmonisation des taxes cantonales sur les véhicules en fonction de leur consommation.²⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.10.2007
NICOLAS FREYMOND

Le 3 septembre, le ministre de l'énergie a présenté et mis en consultation les **plans d'action « Efficacité énergétique » et « Energies renouvelables »** de mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral pour les années 2007-2020. Le premier comprend dix-huit mesures notamment dans les domaines des bâtiments, de la mobilité, des appareils et moteurs électriques, de la recherche et du transfert de technologies. Se fondant sur les recommandations de SuisseEnergie et concrétisant les motions Bäumle (Mo. 06.3762), Donzé (Mo. 06.3185), Leutenegger (Mo. 07.3385), Leuthard (Mo. 06.3134), groupe démocrate-chrétien (Mo. 07.3031), CEATE-CN (Mo.06.3015) et CEATE-CE (Mo. 07.3169), ainsi que les deux postulats Heim (Po. 05.3703 et Po. 06.3452), le plan d'action a pour objectif, d'ici 2020, de réduire la consommation d'énergies fossiles de 1,5% par année, de stabiliser celle d'électricité au niveau de 2006 et d'encourager un comportement énergétiquement responsable de la part des entreprises, des particuliers et des pouvoirs publics. Le second plan d'action vise quant à lui à accroître, d'ici 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'au moins 50% (de 16,2% aujourd'hui à 24%) au moyen de huit mesures en particulier dans les

domaines de la production de chaleur, de la force hydraulique, des carburants biogènes, de la recherche et du transfert de technologies. Les deux plans prévoient l'édiction de nouvelles normes, l'instauration d'incitations financières, une réforme écologique de la fiscalité et la formulation de recommandations à destination des cantons. Si certaines mesures sont immédiatement applicables, d'autres nécessitent par contre des modifications d'ordonnances et de lois existantes qui seront soumises au parlement d'ici fin 2008. Les réactions ont été contrastées. D'un côté, les organisations environnementales (WWF, Greenpeace, ATE, etc.) ont trouvé les objectifs et les moyens prévus insuffisants et peu ambitieux. À l'inverse, Economiesuisse a jugé irréaliste l'objectif d'accroître de 50% la part des énergies renouvelables, tandis que l'Association des transporteurs routiers, l'UDC et le PRD ont refusé catégoriquement la création d'une taxe sur le CO₂ sur les carburants fossiles d'un taux maximal de 50 centimes/litre. Le PS et les Verts ont accueilli favorablement les vingt-six mesures proposées, ces derniers les ont toutefois estimées insuffisantes.²⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.02.2008
NICOLAS FREYMOND

Au mois de février, le Conseil fédéral a adopté un premier ensemble de mesures au titre de la mise en œuvre de sa stratégie énergétique et climatique. En 2007, il avait entériné quatre objectifs stratégiques : l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la garantie de l'approvisionnement électrique par la construction de nouvelles installations et la formulation d'une politique extérieure en matière énergétique. Ce premier train de mesures concrétise les deux premiers et vise la réduction de 20% des énergies fossiles, l'augmentation de 50% de la part des énergies renouvelables et la limitation de la croissance de la consommation entre 2010 et 2020 à maximum 5%. Pour y parvenir, le gouvernement a adopté les **plans d'action « efficacité énergétique » et « énergies renouvelables »**. Parmi les mesures prévues, certaines sont incitatives (par ex. l'instauration d'un système de bonus/malus pour l'imposition des véhicules à l'importation), d'autres procurent un soutien direct (par ex. un programme national d'assainissement des bâtiments) ou prescrivent des valeurs-cibles contraignantes. Le plan « efficacité énergétique » contient quinze mesures dans les domaines du bâtiment, des véhicules, des appareils, de la formation, de la recherche et du transfert de technologies. Le plan « énergies renouvelables » recèle quant à lui sept mesures, notamment en matière de production de chaleur pour les bâtiments, de production d'énergie à partir de la biomasse et de soutien à la production hydroélectrique. La majorité bourgeoise du gouvernement a cependant refusé l'introduction de la taxe incitative sur les carburants prévue par la loi sur le CO₂ et voulue par le chef du DETEC, Moritz Leuenberger. Enfin, le Conseil fédéral a décidé de procéder aux modifications nécessaires afin de raccourcir autant que possible la durée des procédures d'autorisation pour de nouvelles installations de production.³⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 06.03.2010
NICOLAS FREYMOND

La Confédération et les cantons ont conclu une convention relative à la mise en œuvre du **programme national d'assainissement des bâtiments** approuvé l'année précédente par les chambres. Au total, quelque 300 millions de francs seront alloués annuellement et pour une durée de dix ans par l'intermédiaire des programmes cantonaux sous la forme de subventions couvrant entre 10 et 20% des coûts totaux des projets soutenus. La participation de la Confédération se monte à 200 millions de francs par an, dont 133 millions consacrés aux travaux d'assainissement et 67 millions à l'utilisation d'énergies renouvelables, à la récupération de chaleur et aux installations techniques. La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et la Confédération ont estimé que le programme national permettrait une réduction des émissions annuelles de dioxydes de carbone de 2,2 millions de tonnes d'ici à 2020, contribuant ainsi à la réalisation des engagements internationaux de la Suisse en matière de politique climatique.³¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.11.2011
LAURENT BERNHARD

La Conseillère fédérale Doris Leuthard a constitué un **comité consultatif** chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Cet organe compte 18 personnalités issues des milieux économiques et scientifiques ainsi que des associations et des cantons. Des organisations opposées à l'énergie nucléaire ont critiqué cette composition, car elles se sont estimées sous-représentées par rapport aux partisans.³²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.04.2012
LAURENT BERNHARD

En raison de son franc succès auprès de la population, le **programme national d'assainissement des bâtiments** a dû être adapté au cours de l'année. En effet, pas loin de 48'000 demandes ont été acceptées dans le cadre du « Programme Bâtiments » et environ 440 millions de francs ont été accordés pour l'assainissement énergétique des bâtiments entre 2010 et 2011. Une grande partie des fonds mis à disposition pour les cinq premières années (2010 à 2014) a d'ores et déjà été utilisée. Les recettes du programme, issues de la taxe sur les émissions de CO₂, ne permettent de dégager que 120 millions de francs par an. En avril, la Confédération a annoncé deux modifications entraînant un ciblage des subventions. Premièrement, le remplacement des fenêtres ne donnera droit à une incitation financière que si les surfaces de façade ou de toit qui les entourent sont également assainies. Deuxièmement, la subvention destinée au remplacement de fenêtres ou à l'assainissement de toits ou de façades a été abaissée de 40 à 30 francs par mètre carré, alors que l'isolation de surfaces qui partagent des murs avec des locaux non chauffés ne sera soutenue que de 10 francs par mètre carré (contre 15 francs auparavant). Afin de garantir la continuation du programme, le Conseil fédéral et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn) ont convenu en octobre de prolonger l'accord d'une année, jusqu'à la fin 2015. Une partie des recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée en 2015 sera attribuée au programme. De cette manière, les projets de rénovation des bâtiments pourront continuer à bénéficier, sans interruption, d'un soutien financier conséquent.³³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.04.2013
LAURENT BERNHARD

Lors de son assemblée plénière qui s'est tenue en avril, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn) a approuvé à l'unanimité **la troisième convention du « Programme Bâtiment »** en partenariat avec la Confédération. Celle-ci est entrée en vigueur le 1er juillet de l'année sous revue et assure le financement du programme par une augmentation de la taxe CO₂. Par ailleurs, la convention a pour but de supprimer les excédents d'engagement et de créer les conditions préalables à un éventuel changement de système.³⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 31.10.2013
LAURENT BERNHARD

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a ouvert en octobre une **procédure d'audition portant sur une révision de l'ordonnance sur l'énergie**. Celle-ci prévoit des prescriptions d'efficacité plus sévères pour différents appareils électriques (sèche-linge, fours électriques, décodeurs et moteurs électriques), l'introduction de nouvelles prescriptions d'efficacité pour les sources lumineuses dirigées, les pompes à chaleur, les pompes à eau, les climatiseurs, les ventilateurs, les lave-vaisselle, les ordinateurs et serveurs, ainsi que pour les aspirateurs. Par ailleurs, l'OFEN souhaite rendre obligatoire l'étiquette-énergie pour les machines à café et les pneus. Par ces mesures, dont la plupart sont déjà en vigueur au sein de l'Union européenne (UE), les autorités fédérales ont pour objectif des économies d'électricité annuelles de 750 gigawattheures à l'horizon 2020.³⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 03.12.2015
MARCO ACKERMANN

Ende 2015 verkündete der Bundesrat in einer Medienmitteilung, ab April 2016 das **Projekt «Energy Challenge»** ins Leben zu rufen. Diese erste nationale Energiekampagne soll die Bevölkerung auf die Themen Energieeffizienz und erneuerbare Energien sensibilisieren und zu energieeffizientem und energiesparendem Verhalten motivieren. Dazu sollen verschiedenste Veranstaltungen und Aktionen mit prominenten Persönlichkeiten die Bevölkerung zur aktiven Teilnahme am Vorhaben animieren. Das Projekt wurde im Rahmen des vom Bundesrat im Jahr 2001 gestarteten und vom BFE geleiteten Programms «EnergieSchweiz» auf die Beine gestellt, das zum Ziel hat, die Energieeffizienz und den Anteil an erneuerbaren Energien dank Sensibilisierung, Information, Beratung sowie Aus- und Weiterbildung zu erhöhen.³⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.06.2018
MARCO ACKERMANN

Die Ende 2014 gestartete **Initiative «Energie-Vorbild Bund» (VBE)** verfolgt das Ziel, die Energieeffizienz der Organisationen und Unternehmen der öffentlichen Hand bis ins Jahr 2020 um 25 Prozent gegenüber dem Basisjahr 2006 zu steigern. Da die Umsetzung bis anhin sehr erfolgreich verlaufen war und die Energieeffizienz im Durchschnitt um 27.6 Prozent gesteigert werden konnte, beschloss der Bundesrat im Sommer 2018, die Initiative VBE bis ins Jahr 2030 zu verlängern, wobei dieser Entscheid nur für die zivile Bundesverwaltung und für das VBS zwingend gilt. Alle anderen Akteure können bis Ende 2019 selbst über ihr weiteres Engagement entscheiden. Bisherige Mitglieder des VBE-Netzwerks waren nebst der zivilen Bundesverwaltung und dem VBS die SBB, die

Schweizerische Post, Swisscom, Skyguide, der Rat der Eidgenössischen Technischen Hochschule, seit 2017 Genève Aéroport und seit 2018 Services Industriels de Genève (SIG) sowie die Schweizerische Unfallversicherung Suva.³⁷

Netz und Vertrieb

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 18.12.1998
LAURE DUPRAZ

Les milieux de l'électricité, les organisations de protection de l'environnement ainsi que les pouvoirs publics se sont mis d'accord sur la construction et l'extension de trois lignes à haute tension. Cet accord a été conclu dans le cadre d'un groupe de résolution des conflits des lignes de transports mis en place par la Confédération en 1993 dans le cadre du programme d'action d'Energie 2000. L'objectif était de désamorcer les conflits entre les représentants des milieux écologistes et ceux de la branche, et d'activer les procédures d'approbation des nouvelles constructions de lignes. La planification de ce groupe prévoit 68 projets d'extension dont 20 constructions de nouveaux tronçons. D'ores et déjà, trois projets ont été acceptés: l'extension des lignes de Mörel-Ulrichen-All'Aqua et de Massaboden-Ritom reliant Valais et Tessin et une troisième ligne Rapperswil-Gossau (SG). La planification sera évaluée dans le cadre d'une procédure de consultation, elle devra ensuite être approuvée par le Conseil fédéral. La discussion relative à une motion Semadeni (ps, GR) (Mo. 98.3284) a été renvoyée à une date ultérieure par le Conseil national. La motion chargeait le Conseil fédéral de réviser la législation sur les lignes à courant fort, de manière à ce que les personnes concernées puissent être indemnisées de façon appropriée selon le principe de causalité, grâce à l'internalisation des coûts. L'objet sera combattu ultérieurement par le député Steiner (prd, SO).³⁸

Wasserkraft

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 01.10.1996
LIONEL EPERON

L'avant-projet de loi fédérale sur la responsabilité civile en matière d'ouvrages d'accumulation – selon lequel l'exploitant d'une installation hydro-électrique est tenu de répondre des dommages causés par des séismes, des événements de guerre ou encore des sabotages – **a rencontré un accueil globalement favorable auprès des acteurs** ayant pris part à la procédure de consultation que le Conseil fédéral avait ouverte à la fin du mois d'avril 1995. Plusieurs d'entre eux, à l'image du Vorort et du PDC, ont néanmoins requis des compléments d'information concernant en particulier la charge financière à laquelle les propriétaires de barrages devront faire face suite à l'introduction de ce nouveau dispositif légal. De son côté, la Conférence des gouvernements des cantons de montagne a demandé que le système de répartition des barrages en trois classes de risques consacré par le projet fasse l'objet de dispositions plus précises. L'UDC et les producteurs d'électricité ont pour leur part refusé que la responsabilité des exploitants s'étende aux événements de guerre.³⁹

Kernenergie

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 23.06.1994
LIONEL EPERON

Dans le courant du mois de mai, **un accord de principe portant notamment sur les indemnités en cas d'établissement d'un dépôt** pour déchets faiblement et moyennement radioactifs **sur le site du Wellenberg a été signé** par la CEDRA, la commune de Wolfenschiessen et le canton de Nidwald. Selon les termes de cet accord, la commune nidwaldienne se verra attribuer CHF 3,5 millions par année durant quarante ans. Par ailleurs, la société électrique du canton sera approvisionnée gratuitement en courant électrique pour un montant annuel d'environ CHF 3,5 millions. Appelée à voter en juin sur cet objet, la population de Wolfenschiessen s'est prononcée en faveur de l'accord. Le vote cantonal sur l'octroi des concessions concernant l'autorisation générale est, quant à lui, attendu en 1995 (C'est dans la perspective du vote cantonal relatif à ces concessions qu'une initiative visant à la réforme de la Landsgemeinde a été approuvée en octobre par la population nidwaldienne. Désormais, toute élection ou votation marquante passera par le secret de l'isoloir, ce qui devrait permettre la participation d'un plus grand nombre de citoyens lors de décisions politiques particulièrement importantes).⁴⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.09.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil fédéral a donné l'autorisation de démanteler le réacteur DIORIT de l'Institut Paul-Scherrer (PSI) à Würenlingen (AG), à l'arrêt depuis 1977. Les déchets radioactifs qui résulteront de ce démantèlement seront tout d'abord stockés dans l'actuel dépôt intermédiaire se trouvant dans l'enceinte du PSI. Il seront ensuite déplacés dans le futur dépôt final pour déchets faiblement et moyennement radioactifs.⁴¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.12.1994
LIONEL EPERON

Dans le courant du mois de mai, les experts de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) se sont déclarés favorables à l'octroi, par le Conseil fédéral, d'une autorisation d'exploitation non limitée dans le temps à la centrale nucléaire de Beznau II à Würenlingen (AG). La DSN a recommandé toutefois au gouvernement de soumettre l'exploitation de l'installation à certaines conditions de sécurité auxquelles elle ne correspond plus. Se basant sur une étude de l'Öko-Institut de Darmstadt – selon laquelle la centrale de Beznau présenterait de sérieux déficits en matière de sécurité – les milieux antinucléaires et écologistes ont catégoriquement rejeté les conclusions de la DSN. Malgré les quelque 18'000 oppositions qui ont été déposées lors des deux phases de l'enquête publique, **le Conseil fédéral a décidé** en fin d'année **d'octroyer aux Forces motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK) une autorisation d'exploitation limitée** au 31 décembre 2004. Cette décision n'a pas manqué de provoquer une vive colère au sein des associations antinucléaires et de protection de l'environnement.⁴²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.12.1995
LIONEL EPERON

Le Tribunal fédéral ayant reconnu en 1994 que la Confédération se devait d'accorder un dédommagement équitable aux promoteurs de la centrale de Graben (BE), les parties ont entamé dès le début de l'année des négociations afin de fixer le montant de l'indemnité. Au vu de ces faits, les Chambres fédérales ont dès lors décidé de ne pas donner suite à l'initiative du canton de Soleure (lv.ct. 88.208) qui invitait les autorités fédérales à entrer en tractations avec la société Graben SA en vue de l'abandon du projet. Après qu'un accord portant sur une indemnisation de CHF 225 millions eut échoué au mois de juillet en raison du refus de la délégation parlementaire des finances d'autoriser de son propre chef le versement de cette somme en procédure d'urgence, **la Confédération et les promoteurs de la centrale non construite se sont entendus**, début 1996, **sur un dédommagement** d'un montant de CHF 227 millions de francs.⁴³

Umweltschutz

Klimapolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.03.2012
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im März 2012 verabschiedete der Bundesrat den ersten Teil seiner **Strategie zur Anpassung an den Klimawandel in der Schweiz**. Darin hielt er die **Ziele, Herausforderungen und Handlungsfelder** auf Bundesebene fest. Diese Anpassung sei nötig, weil die globalen Temperaturen auch gemäss den positivsten Szenarien in den nächsten Jahrzehnten aufgrund des Klimawandels ansteigen würden. Die Strategie formulierte folgende Ziele: Die Schweiz soll die Chancen nutzen, die der Klimawandel bietet (bspw. für den Sommertourismus); die Risiken, die sich aus dem Klimawandel ergeben, minimieren; sowie die Anpassungsfähigkeit von Umwelt, Gesellschaft und Wirtschaft steigern. Die wichtigsten Herausforderungen, die sich aus dem Klimawandel für die Anpassung ergeben, sah der Bundesrat unter anderem in der grösseren Hitzebelastung (insbesondere in den dicht besiedelten Städten), im steigenden Hochwasserrisiko, in der Beeinträchtigung der Wasser-, Boden- und Luftqualität oder auch in der Veränderung von Lebensräumen und Landschaften. Die Anpassungsstrategie listete schliesslich auch die Sektoren, in welchen Anpassungsleistungen vollzogen werden müssen, auf – wie etwa die Landwirtschaft, den Tourismus, die Raumentwicklung oder die Energiewirtschaft. Für diese Sektoren wurden insgesamt 48 Handlungsfelder definiert, die Anpassungsziele festgehalten und die Stossrichtung zur Erreichung dieser Ziele festgelegt. Der zweite Teil der Strategie bildet der Aktionsplan für die Jahre 2014–2019.⁴⁴

Der Bundesrat verabschiedete im April 2014 den zweiten Teil seiner Anpassungsstrategie an den Klimawandel in Form des **Aktionsplans für die Jahre 2014 bis 2019**. Die Reduktion der Treibhausgase bleibe die wichtigste Massnahme der Klimapolitik des Bundes; da der Klimawandel aber bereits eine Tatsache sei, würden auch Anpassungsmassnahmen immer wichtiger. Im Aktionsplan wurden daher 63 Anpassungsmassnahmen der involvierten Bundesämter für neun Sektoren aufgeführt. Bei den neun Sektoren handelt es sich um die Bereiche Wasserwirtschaft, Umgang mit Naturgefahren, Landwirtschaft, Waldwirtschaft, Energie, Tourismus, Biodiversitätsmanagement, Gesundheit sowie Raumentwicklung.

Als Beispiel wie der Aktionsplan wirken soll, kann die Wasserwirtschaft dienen. Dort zielen die Anpassungsmassnahmen darauf ab, «die grundlegenden Schutz- und Nutzungsfunktionen der Gewässer auch in einem veränderten Klima zu gewährleisten». Im Fokus stehen dabei die Wasserspeicherung, die Wasserverteilung, die Wassernutzung, die Erarbeitung von Wasserbewirtschaftungsplänen sowie die Prüfung der Rolle künstlicher und natürlicher Seen bei der Wasserversorgung und dem Hochwasserschutz. Ein weiteres Beispiel ist die verbesserte Vorbereitung auf lang andauernde Hitzeperioden im Bereich Gesundheit.

Wichtig sind gemäss Aktionsplan auch die sektorübergreifenden Massnahmen. Diese zielen auf die Verbesserung der Wissensgrundlagen sowie der Koordination; so zum Beispiel die Massnahmen im Hochwasserschutz, wo neben organisatorischen, baulichen und biologischen auch raumplanerische Massnahmen greifen müssen, um die Anpassung an den Klimawandel besser zu etablieren.

Der Bundesrat geht davon aus, dass die Anpassungsmassnahmen mehrere Millionen Franken pro Jahr kosten werden und in Zukunft mit fortschreitendem Klimawandel weiter zunehmen werden. Diese Beträge würden jedoch nur einen Bruchteil der volkswirtschaftlichen Kosten ausmachen, welche die Auswirkungen des Klimawandels insgesamt mit sich bringen würden.⁴⁵

1) NZZ et BaZ, 14.5.92.; OFEN (1991). Plan directeur de la recherche énergétique de la Confédération 1992-1995

2) Presse du 2.3.91; JdG et NZZ, 5.7.91; presse du 21.9.91

3) Cf. aussi infra, part. II, 4a.; SN, 25.4. et 26.4.91.; BZ, 26.4.91; SGT, 27.5.91. TA, 27.5.91.

4) Bund, 1.2.91; NZZ et JdG, 8.11.91.

5) Presse du 2.3.91; Bund, 2.12.91.

6) Presse du 17.12.94.

7) Presse du 24.6.95.

8) Presse du 12.9.95.

9) FF, 1996, II, p. 289 ss.

10) Presse du 10.9.96.

11) Presse du 18.12.96.

12) Presse du 13.9.97.

13) BO CN, 1998, p. 2201; Presse des 24.10 et 29.10.98; LT, 30.10.98.

14) FF, 1999, III, p. 3104 ss.

15) DETEC, communiqué de presse du 14.6.99.

16) NZZ, 5.7.00; SGT, 5.7.00.

17) Lib., 25.9.00; LT, 25.9.00.

18) DETEC, communiqué de presse, 5.9.01; LT, 6.9.01.

19) OFEN, communiqué de presse, 30.1 et 7.12.01; presse du 31.1.01; TG, 19.6.01.

20) OFEN, communiqué de presse, 29.5.02.

21) BaZ, 24.7.02; presse du 25.7.02

22) OFEN, communiqué de presse, 5.9.2002; LT, 30.10.02.

23) Presse du 27.11.02.

24) 24h, 1.5.04; LT, 5.5.04 (Swissgrid); presse du 24.9 (PSGuard) et 24.12.04 (Comco); DETEC, communiqué de presse, 23.9.04 (IFICF et capacités).

25) Comco, communiqué de presse, 17.3.05.; LT, 4.5.05.

26) LT, 25.2.06; TG, 28.2.06.

27) LT, 13.6. und 6.7.06; QJ, 6.7.06; 24h, 9.12.06. Vgl. auch SPJ 2005, S. 134.

28) NZZ, 27.6.07.

29) Presse du 4.9.07; OFEN, communiqué de presse, 3.9.07; NZZ, 17.10.07 (réactions).

30) Lib., 21.2.08; presse du 22.2.08; DETEC, communiqué de presse, 21.2.08.

31) Presse du 6.3.10

32) Communiqué du DETEC du 9.11.11; LT, 11.11.11; SoZ, 13.11.11.

33) Communiqués de l'OFEN du 26.4 et du 30.10.12.

34) Communiqué de la CDEn du 19.4.13; NZZ, 22.4.13

35) Communiqué de l'OFEN du 31.10.13.

36) Medienmitteilung BR vom 3.12.15

37) Medienmitteilung BFE vom 30.6.17; Medienmitteilung BFE vom 4.7.18; Medienmitteilung BR vom 27.6.18; AVF, 28.6.18; TA, 6.7.18

38) BO CN, 1998, p. 2840 s.; NZZ et TA, 11.8.98.

39) NZZ, 9.1.96; presse du 10.1 et 1.10.96.

40) Presse des 11.5 et 13.6.94; NQ, 18.5.94; Ww, 23.6.94; NZZ et LNN, 24.10.94.

41) NZZ, 27.9.94

42) Presse des 17.5, 29.6 et 13.12.94; NQ et NZZ, 20.7.94; TA, 25.8.94.

43) BO CE, 1995, p. 1209; BO CN, 1995, p. 1825; Presse des 26.6, 21.9 et 14.12.95 et 18.1.1996; NZZ, 5.7.95; LNN, 7.7.95.

44) Medienmitteilung Bundesrat vom 2.3.2012; Strategie Bundesrat vom 2.3.2012

45) Aktionsplan 2014-2019 vom 9.4.2014; Medienmitteilung Aktionsplan 2014-2019 vom 9.4.2014